

# LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER  
ET SE  
SOUTENIR  
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST JOSEPH

DE ST HYACINTHE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vol 1

St-Hyacinthe, 2 Juillet 1891

No. 15

MARCHANDISES  
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

**L. N. LUSSTER & CIE**

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

**PAGNUELO & FRÈRE**

Epiceries de Familles

**EN GROS ET DETAIL.**

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

**PAQUETTE & GODBOUT**

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et prêts parés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

**DENIS & DUROCHER**

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de St. Blaise.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

## CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus.

## FETE PATRONALE

DISCOURS DE M. CONTANT

*Monseigneur, Messieurs,*

Jusqu'à hier soir, j'ignorais qu'on eût placé mon nom sur le programme de la Convention ; depuis il m'a été impossible de me préparer à vous adresser la parole. Il me faut vous dire qu'on vous a servi le dessert tout d'abord. J'espère que la convention sera continuée sinon ici, au moins ailleurs, et que nous arriverons à un but pratique, c'est-à-dire à faire, autant que possible, pour les sociétés de Secours Mutuel, des règlements uniformes.

Ce sujet est mien ; je l'ai proposé à l'Union St-Pierre comme devant être envoyé à cette convention ; je crois que le Président de l'Union St-Pierre se chargera de le discuter.

Il s'agit de la perpétuité des bénéfices accordés aux malades. Je me suis occupé depuis 1879 des sociétés de bienfaisance ; j'ai été Président et j'ai fait partie des comités des Unions St-Joseph et St-Pierre ; je me suis intéressé à ces Sociétés, à leur fonctionnement et à leur avenir.

Plus j'y songe et plus je suis convaincu que les Sociétés qui accordent des bénéfices perpétuels à leurs malades ne peuvent pas résister plus de quarante ou cinquante ans. L'Union St-Joseph, de Montréal, existe depuis cinquante-un an ; son capital actuel est d'au-delà de trente mille piastres, le nombre de ses membres, d'au-delà de douze cents.

Cette Société a reçu en contributions mensuelles \$7,780.00 ; elle a payé l'an dernier cinq mille cinq cents piastres (\$5,500) à ses malades, dont le nombre est de quarante à quarante-cinq en moyenne. Elle a payé en outre sept cents piastres aux orphelins ; elle a pris ce montant sur les contributions ordinaires ; mais

nous avons des revenus extraordinaires, nous autres, et, en conséquence, le revenu n'est pas entamé.

C'est une dépense que la Société ne peut s'épargner à moins d'une permission, par le gouvernement, de changer sa charte. En conséquence, c'est une double dépense régulière ; à mesure que la société vieillira, le nombre de ses malades devra forcément augmenter. Je dis que les sociétés de bienfaisance, à mesure qu'elles vieillissent, voient leurs charges augmenter ; et remarquez bien que le nombre des membres n'augmente pas en proportion des charges que les Sociétés s'imposent.

En conséquence, il faudrait que les Sociétés de Secours Mutuels prissent la résolution d'établir des règlements qui fixeraient le temps limité pour la perception des bénéfices.

D'après les calculs que j'ai pu faire pour le plus grand bien possible de la classe ouvrière ; il faudrait accorder les bénéfices pendant trois ans ; quatre piastres la première année, deux la deuxième et une la troisième. Alors il serait possible à une Société de garder le capital qu'elle s'est fait dans les années prospères ; quand elle a vieilli un peu, avec le système actuel, il est presque impossible pour une Société d'augmenter son capital. Quand une maison d'affaires ne fait pas de profit, on dit qu'elle perd de l'argent ; une Société ne doit pas laisser son capital s'entamer. En conséquence, il est de toute nécessité pour les Sociétés, de changer, d'ici à quelque temps, leurs règlements de manière à ne payer des bénéfices aux malades que pendant un temps limité. Je suis convaincu qu'un certain nombre de sociétaires diront : " mais, après tout, voici un pauvre " " homme qui tombe malade d'une maladie in- " " curable ; il n'a pas d'enfant assez grand pour " " gagner sa vie, et puis vous allez le priver de " " ses bénéfices ; ce n'est donc pas une Société " " qui secoure les ouvriers. " Oui ; mais pour un plus grand nombre de malades qu'elle supportera pendant dix ou vingt ans, elle sera forcée de n'en plus supporter du tout après ce laps de temps.

Messire Tétreau a dit, en donnant la définition de l'économie Sociale que c'était la science qui enseignait la production et la distribution de la richesse. Les Sociétés de bienfaisance ont su jusqu'à présent produire et distribuer le capital ; mais pour pouvoir le faire longtemps il faut, dès maintenant, s'arranger de manière à assurer l'existence perpétuelle des dites sociétés.

Comme je l'ai dit, je n'étais pas préparé à traiter ce sujet ; peut-être que, ce soir, quelques personnes qui viennent d'entendre mes observations auront des remarques à faire ; sinon ce soir, à la prochaine convention, qui, je l'espère, aura lieu à Montréal. En effet, il est plus que probable que l'Union St-Joseph de Montréal s'arrangera de manière à faire continuer cette convention dans le cours de l'été à Montréal ; et nous dévouerons tout le temps nécessaire à la discussion de ce sujet-là.

J'espère que les Sociétaires y songeront ; ceux qui auront des arguments à apporter lors de la prochaine convention pourront le faire ; et peut-être que ce que ces messieurs diront me convaincra qu'il vaut mieux continuer avec le système actuel. Jusque là je demeurerai convaincu qu'il est nécessaire de changer de mode. J'espère que vous me pardonneriez mon peu de préparation ; je vous remercie de votre bienveillante attention.

#### DISCOURS DE M. LACHANCE.

Je ne m'attendais pas à adresser la parole, je suis pas orateur et puis la Société étant représentée par M. Contant, je ne croyais pas être appelé. Je n'ai pas étudié de sujet ; je suis allé fêter avec vous et je profiterai de la circonstance pour vous féliciter. Quant au sujet de l'établissement d'un département d'épargnes par le gouvernement, je crois que ce n'est pas ce qui y a de mieux. Je crois que les sociétés de bienfaisance auraient tort de se rapprocher du gouvernement qui lui, serait obligé de se partager à toutes sociétés, catholiques, protestantes et protestantes.

Je crois que le mode suivi par l'Union St-Joseph de Montréal avec succès depuis quarante ans est le meilleur. Les charges de la Société sont très fortes, à cause de son âge avancé ; nous avons amassé beaucoup de vieillards et des infirmes qu'il faut aujourd'hui supporter, ce qui est bien le moins puis-ant fait beaucoup pour la Société. Je suis très heureux, malgré qu'on soit en pleine vieillesse et que nous ayons perdu l'an dernier, trois confrères, de dire que notre Société a un surplus. Nous sommes obligés de payer un peu sur tout, sur nos placements etc. Nous avons une propriété qui nous donne un revenu de \$110.00 ou \$115 par mois ; nous retirons le montant des intérêts qui nous aide beaucoup. Sans cela nous serions obligés de payer sur le capital. Le mode suivi par nous

est de prêter aux communautés religieuses et aux fabriques. Nous tenons le moins d'argent possible en banque ; juste ce qu'il faut pour faire face à toute éventualité. Nous avons eu la preuve que c'est le meilleur système. Nous avons un certain montant prêté à la corporation de Montréal, aux Sœurs Grises, de la Congrégation. Je crois que la Société des Artisans prète aux Sœurs du Saint Nom de Jésus, aux communautés religieuses et aux fabriques. C'est certainement le placement le plus sûr et le plus commode. Je crois que, avec le système du gouvernement, les intérêts ne seraient pas toujours les mêmes. Le bureau de poste paie trois ou quatre pour cent ; nous prêtons à cinq, cinq et demi pour des petits montants, et nous avons six de certaines fabriques pour des gros montants.

Je termine ici, en renouvelant mes félicitations et en vous remerciant de votre bienveillante attention.

#### CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

—DE—

*L'Union St-Joseph de Saint-Hyacinthe*

#### RÈGLEMENTS

##### ART. III.—*De la votation*

1. La votation doit se faire sur toute question en délibération, au scrutin et de la manière suivante :

2. Le Président ordonne au Commissaire-Ordonnateur d'apporter la boîte au scrutin et les marbres. Il appelle les deux auditeurs, en leur absence il nomme deux scrutateurs pour la votation. La boîte est alors ouverte pour constater qu'elle est bien vide, déposée sur une table en face du Président et les scrutateurs prennent place autour de cette table. Le Président fait remise ensuite des marbres à l'un des scrutateurs de la votation.

3. Le Président aura soin alors d'expliquer que la boîte comprend deux urnes, une blanche et une noire ; que le votant, s'il est en faveur de la motion, devra déposer son marbre dans l'urne blanche, s'il est contre dans l'urne noire. Lorsqu'il y a un amendement l'urne blanche représente l'amendement et l'urne noire la motion. S'il y a un sous-amendement c'est l'urne blanche qui représentera le sous-amendement et l'urne noire l'amendement. Après la votation sur un sous-amendement le vote devra se prendre im-

médiatement sur la motion principale en opposition à celui de l'amendement ou du sous-amendement qui aura obtenu le plus grand nombre de votes.

4. Les Commissaires-Ordonnateurs doivent veiller à ce qu'un seul membre approche et à son tour pour enregistrer son vote.

5. Le scrutateur possesseur des marbres doit en remettre un à chaque membre qui se présente pour voter, attendre que ce membre ait voté avant de livrer un autre marbre à un nouveau voteur.

6. Aussitôt qu'un voteur a reçu son marbre, il doit le déposer dans la boîte au scrutin, dans l'urne qu'il voudra ; mais afin que son vote soit secret le votant pourra mettre une main sur chaque urne en déposant son marbre.

7. Un membre endetté envers la Société de cinquante centins ou plus peut se voir refuser la permission de voter par le Président. Cependant, si les arrérages ne sont constatés qu'après le vote, il sera procédé comme si tel membre n'était pas arriéré.

8. Aussitôt la votation terminée, le Président ordonnera et surveillera le décompte de chaque urne à tour de rôle en ayant soin de faire enregistrer, par le Secrétaire-Archiviste, le total des votes contenus dans chaque urne.

9. Le Président proclamera le résultat de la votation.

10. Toute motion réglementaire ou appel à la Société en général, provenant du Comité Central, devra être voté séance tenante aux assemblées régulières mensuelles ou convoquées à cette fin par le Président Général conformément aux dispositions des sections précédentes et de l'article XVIII de la Constitution.

11. Un procès verbal du résultat de la votation, devra être transmis au président général sous pli cacheté et marqué "scrutin", immédiatement après telle votation ; et le dit procès verbal signé et scellé séance tenante par le Président, le Secrétaire-Archiviste et les scrutateurs qui auront surveillé telle votation ne sera ouvert par le Président-Général qu'après le vote sur la ou les motions proposées, à St-Hyacinthe, le deuxième dimanche du mois.

12. A défaut par une ou par des succursales de se conformer aux dispositions ci-dessus ou à aucune d'elles, le dit Président Général sera tenu de considérer comme nulle telle votation, et de déclarer telle succursale ou les succursales comme ayant dédaigné de voter sur la motion proposée.

#### ART. IV—*Journal Officiel*

1. La Société aura toujours un journal officiel pour la publication de ses rapports, avis, annonces, etc.

2. Le choix et le contrôle du dit journal pour les affaires concernant la Société seront dévolus au Comité Central.

3. Tout rapport, avis, résolutions, etc., de la Société ou du Comité Central et portant la signature de l'officier autorisé à cette fin publiés dans le dit journal, feront preuve de leur contenu, et les membres en général, à moins d'urgence, ne seront pas en droit d'exiger autrement les rapports, avis, résolutions, règlements etc. concernant comme sociétaires, bureau au succès sale.

#### ART. V—*Des Bureaux*

1. Le Comité de Régie pourra établir des bureaux dans toutes localités comprenant un nombre jugé suffisant de membres actifs un bureau de collecte pour l'avantage de ces membres.

2. Aussitôt que le Comité de Régie l'a permis les membres demeurant dans les localités désignées par le Comité de Régie s'assembleront au jour, heure et lieu indiqué par lui pour choisir un Président et un Secrétaire-Trésorier.

3. Le Président d'un bureau devra veiller à ce que le Sec.-Trés. fasse régulièrement la collection des diverses sommes dues à la Société, que ses rapports soient aussi ponctuellement envoyés au Bureau Central, le lundi suivant, et médiatement le 1er dimanche de chaque mois.

4. Le Président veille aussi à la conduite de chaque membre. Si un membre commet un abus, il doit l'avertir charitablement de sa conduite : si ce membre ne change pas de conduite : si ce membre ne change pas, il devra en avvertir le Bureau Central.

5. Il transmet à l'assemblée mensuelle des membres sous sa juridiction les ordres du Bureau Central.

6. Il transmet au Bureau Central les propositions pour bénéfiques, les rapports de visites, certificats de médecin etc.

7. Il aura soin de faire visiter les membres dans les limites sous sa juridiction ou de leur donner un certificat du médecin chaque semaine.

8. Au décès d'un membre du bureau, le Président forcera de donner au Bureau Central les papiers établissant les droits respectifs de la Société et des ayants droits.



## Comité de Régie

LUNDI, 23 JUIN 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.  
Présents : MM. F. Lajoie, Jos. Marsan, F. Belles, Eus. Clapin, Em. Boudreau et J. A. Lotte.

Demandes d'admission et certificats requis  
des aspirants suivants qui sont déclarés  
admissibles.

Beuregard, hôtelier, 32 ans..	St-Hyacinthe
Per Picard, cultivateur 30 ans..	Notre-Dame
Poulin, " 39 ans..	"
s Vincelette, " 23 ans..	St-J.-Baptiste
Grégoire boulanger, 22 ans..	"
Chabot, cultivateur, 27 ans..	"
ie Vincent, " 40 ans..	"
Grenier, médecin, 29 ans..	"
en Benoit, cultivateur, 25 ans..	"
Vincelette, " 29 ans..	"
Meunier, journalier, 34 ans..	"
Beuregard, fromager, 24 ans..	"
oiseux, boulauger, 33 ans..	"
esmarais, forgeron, 30 ans..	"
Halde, notaire, 40 ans..	"
Desnoyers, forgeron, 20 ans..	"

solu de payer :

in Morin, (décès épouse)...	\$25.00
ède Amiot, du 8 au 22 juin .....	6.00
a Cabana, du 5 au 22 " .....	4.00
s Moison, du 8 au 22 " .....	6.00
aguay, du 24 mai au 22 " .....	12.00
Coté, du 8 au 22 " .....	6.00
se Phaneuf, du 8 au 22 " .....	6.00
n de Langis, du 8 au 22 " .....	6.00
enoit, du 5 au 22 " .....	3.50
ecelles.....	2.50
ion, entêtes de lettres.....	6 00
joie.....	3.65
Joncas, du 8 juin au 22 juin.....	6.00

Publication pour bénéfices de MM. Udger  
per, 15 juin.  
Maire Ménard, 18 juin.  
Comité s'ajourne.

## Le protestantisme n'a pas le signe de la sainteté.

Quelque déraisonnable qu'il puisse être de prétendre que le protestantisme porte des fruits de sanctification, on a pourtant essayé de le regarder comme un berceau de saints. Les premiers sur qui les regards se fixèrent naturellement ses fondateurs et leur épouses, que l'on substitua aux saints du calendrier catholique. Dans la traduction allemande de la Bible par Luther, édition de Nuremberg, 1717, on trouve, selon l'ancien usage, l'indication des épîtres et des évangiles pour tous les dimanches et fêtes de l'année. La fête de Luther et de sa femme y est marquée au 2 novembre, où elle remplace la Commémoration des morts. Mais dans le Choral harmonique publié par Laurent Erhardi à Francfort-sur-le-Mein, 1659, la fête de Luther remplace la Saint-Martin, et celle de sa femme la Sainte-Catherine ; l'une et l'autre avec des épîtres et des évangiles appropriés.

En attendant, cette tentative leur réussit fort mal ; car les papistes furent assez impies pour demander les preuves sur lesquelles ils fondaient cet honneur, et, comme ils ne reçurent pas de réponse, ils les cherchèrent eux-mêmes, ce qui nuisit furieusement à la bonne renommée de Luther et de son épouse. Alors les protestants jugèrent convenable de renoncer à leurs saints ; mais, pour que leur Église ne demeurât pas entièrement dépourvue de gloire, ils cherchèrent des martyrs du *pur Évangile*. Fox se chargea de composer un martyrologe protestant, et il fut assez heureux cette fois pour damer le pion au papisme ; car son martyrologe forme un gros in-folio, tandis que celui de l'Église catholique n'est, comme on sait, qu'un in-quarto de moyenne épaisseur. Mais la joie des protestants ne fut pas de longue durée, et il arriva que cette entreprise leur causa même quelques désagréments, et cela par l'impudence des papistes. A peine cette liste des saints évangéliques eut-elle été publiée, qu'il fut prouvé que plusieurs de ces martyrs, dont elle dépeignait la mort sous des couleurs si affreuses, étaient encore en vie ; il y en eut même d'assez insolents pour déclarer publiquement qu'ils étaient papistes de cœur et d'âme, et qu'ils n'étaient nullement disposés à sacrifier, ne fût-ce qu'un petit doigt, pour la foi *évangélique*. Mais ce n'est pas encore tout ; comme Fox avait mis sur la liste plusieurs protestants vivants, il eut le déboire de les voir rentrer dans

le sein de l'Eglise catholique, montrant par là combien peu ils étaient flattés de l'honneur qu'il leur avait fait en les plaçant dans le martyrologe protestant. Quant à ceux qui étaient réellement morts, les catholiques prouvèrent que, dans le nombre, il y en avait plusieurs qui avaient péri sur l'échafaud, non pour leur foi, mais pour leurs crimes. Ainsi *Gardiner Flower* et *Rough* étaient des assassins notoires ; *Debenham*, *King*, *Marsh*, *Cauches Massey*, des voleurs de grand chemin. En conséquence la publication de ce martyrologe fit plus de mal que de bien. Toutefois les protestants ne perdirent pas courage. Ils se mirent à fourrager sur le territoire catholique. Là ils trouvèrent un riche butin, et ils eurent l'avantage d'être à l'abri de l'humiliation que Fox et ses partisans s'étaient attirée. Aussitôt le protestantisme se trouva en possession d'une foule de saints, tels que Polycarpe, Irénée, Grégoire, Cyrille, Jérôme, Ambroise, Anselme, Bernard, Bonaventure. Mais cette fois encore ils ne laissèrent pas d'éprouver quelques difficultés ; Luther avait parlé avec le plus grand mépris de tous ces hommes ; il avait traité Ambroise d'écrivain superficiel, Jérôme d'hérétique, Chrysostome de bavard ; les canoniser était donc faire une insulte à Luther. Puis il y avait d'autres questions encore à considérer. Ces saints appartenaient-ils à l'Eglise catholique protestante ? Dans le premier cas on admettait que l'Eglise catholique était capable de former des saints, et alors comment expliquer que Luther ait pu dire d'elle qu'elle était la prostituée de Babylone que chacun devait fuir s'il ne voulait perdre son âme ? Si au contraire ces saints devaient être regardés comme des enfants du protestantisme, on demandait comment il pouvait y en avoir alors que le trisaïeul de son fondateur n'était pas encore né ? Les protestants prétendent à la vérité que leur Eglise est aussi ancienne que le christianisme, puisque, selon eux, les apôtres partageaient les opinions religieuses des protestants ; mais que ce protestantisme avait été comme enseveli sous les lois humaines du papisme, et que dans cet état il s'était traîné, sous la forme d'Eglise invisible, jusqu'à ce qu'il fût devenu visible, par le secours de Luther et de ses compagnons. Reste à savoir comment ils accordent cette assertion avec les paroles de Luther, qui disait qu'avant lui *personne* n'avait connu la parole de Dieu. " J'ai été le premier, écrivait-il dans sa réponse au roi d'Angleterre, à qui Dieu ait révélé ce que dois vous prêcher. Oui, moi, Martin Luther, ai expliqué l'Ecriture sainte

comme elle n'a point été expliquée depuis mille ans, depuis six mille ans, depuis que le monde existe, et il n'est pas possible de rien trouver de semblable chez aucun ancien docteur."

(A continuer.)

## Chronique

En France, pendant que la Commission du travail poursuit sa tâche, des intérêts d'un autre ordre absorbent toute la Chambre : il est peu probable qu'il reste au Parlement le temps de se consacrer à l'étude des nombreux projets dont il est encombré depuis quelques années. La loi des tarifs douaniers, celle des paris de courses et le Budget absorbent toute la session de 1891. C'est ainsi que les pouvoirs publics restent muets, impuissants à rien produire pour calmer l'agitation ouvrière qui marche toujours et se développe plus menaçante que jamais.

La seule décision un peu importante prise jusqu'ici, à une forte majorité et après une série d'enquêtes locales, est de fixer à dix heures la journée normale des ouvriers adultes, dans l'industrie. Il reste à déterminer les exceptions à cette règle générale ; par exemple les industries comme celles des mines où il y a lieu de fixer une durée moindre, et celles, au contraire, pour lesquelles il y a lieu d'autoriser temporairement ou d'une manière permanente une durée plus longue.

Enfin, il est admis en principe que, en cas de chômage résultant d'une interruption accidentelle ou de force majeure, la journée peut être prolongée avec l'autorisation de l'inspecteur du travail. Il reste également à déterminer les exceptions à cette règle, pour les industries où de heures supplémentaires pourront être admises dans des cas normaux.

BELGIQUE.—Le gouvernement belge va d'être mis à une rude épreuve par les revendications à la fois politiques et économiques des ouvrières. La grève des mineurs, qui vient d'être ajournée, a révélé l'état d'exaspération auquel sont arrivés les ouvriers de ce pays, les mineurs surtout : pour faire cesser cette grève, la Chambre belge a dû s'engager à reviser la constitution concernant le droit de suffrage, l'extension duquel les politiciens socialistes ont attaché leur casus belli.

Si les pouvoirs publics ne trouvent pas à donner satisfaction aux revendications ouvrières dans un système de représentation des intérêts

ils n'éviteront pas la crise qui menace les institutions belges. Des esprits sensés et prévoyants cherchent le salut dans une organisation représentative professionnelle dont la Commission parlementaire belge a approuvé le principe, sans s'y attacher encore, faute d'en trouver les éléments déjà prêts.

### Les Sociétés

Il ne faut pas oublier jusqu'où peuvent s'étendre l'action des Sociétés de Secours Mutuel et leur moralisante influence. Une foule d'autres institutions économiques peuvent être annexées à ces associations.

Citons plus particulièrement : Agrégation des femmes, des enfants, des parents—mesure tendant à procurer de l'ouvrage aux Sociétaires, ou à obtenir à leur profit une réduction sur le prix des denrées—moyens de favoriser l'épargne,—création et entretien d'une bibliothèque publique—cours et conférences—banque populaire.

En nommant ces diverses institutions, nous n'imaginons rien. Tout existe : telle œuvre dans une société, telle autre dans une autre ; mais rien n'empêche que la plupart des Sociétés en soient enrichies et que leurs avantages en soient ainsi augmentés.

Quand, au lieu de profiter de la Société à lui seul et dans l'unique cas de la maladie, le Sociétaire y trouvera aussi l'assistance des siens ; quand la Société lui procurera, dans les moments difficiles, sous une caution et moyennant un taux nominal, une avance qui le tirera d'embaras ; quand elle l'aidera dans ses devoirs de père et lui facilitera l'éducation de ses enfants ; quand on s'occupera de chaque malheureux ouvrier sans ouvrage ; enfin, quand l'association sera, pour ses membres, attentive à procurer des ressources intellectuelles et des distractions honnêtes, on ne la désertera plus aussi facilement après quelques années écoulées sans avoir eu droit à l'indemnité : on ne sera plus porté à se croire dupe de sa prévoyance.

Est-il besoin de mettre en relief ce que l'action moralisante des Sociétés de Secours Mutuel peut gagner à ces divers compléments ? Il nous semble que tout esprit non prévenu doit en être frappé et qu'en voyant tout ce qu'une Société de Secours Mutuel, ainsi complétée, peut faire, il est permis d'affirmer avec conviction que peu d'institutions sauraient être d'une égale efficacité pour le progrès matériel et moral d'un pays.

V. R.

### Diverses manières de perdre le temps

Travailler avec assiduité et sans perdre de temps, voilà une condition indispensable pour arriver au succès.

Perdre le temps est une folie que je conçois, sans la trouver excusable, dans l'homme qui croit avoir reçu, avec les dons de la fortune, le triste privilège d'en abuser. Mais dans l'ouvrier, je ne la conçois pas plus que je ne l'excuse. En général, il n'a pas d'autre capital que le temps, il n'a pas d'autre revenu que l'emploi de ce même temps ; en le dissipant, il détruit sciemment ses propres ressources, il devient jusqu'à un certain point homicide de lui-même. Si vous voyiez un homme, possédant un sac rempli de pièces d'argent les tirer successivement de ce sac pour les jeter à la rivière, vous ne sauriez qu'il nom donner à une telle démente ; eh ! bien, voilà précisément ce que fait l'ouvrier capable de gagner \$1.00 par jour, lorsqu'il jette ses journées en proie à la dissipation ou à la paresse.

Perdre le temps !..... quelle faute !.... Et comme il est aisé d'y tomber ! Si l'on ne veille pas attentivement à retenir les moindres parcelles de ce trésor, il nous échappe, il fuit par toutes les issues. Epargnez les minutes ; sans ce soin continuel, les heures se perdront, et quelques heures réunies font un jour.

Qu'il est facile, si l'on n'y prend garde, de se laisser aller à la paresse ! Combien d'hommes de toute profession et de tout âge se croient diligents et sont en réalité paresseux ! Nous n'avons pas de plus redoutable ennemi que la paresse, parce qu'il n'en est pas qui soit plus habile à nous tromper. Il est incroyable combien de formes sait prendre cet ennemi pour nous éloigner du travail, combien de pièges il nous tend, et sous quels beaux semblants il se déguise. Tantôt c'est un motif, tantôt c'est un autre : un devoir de famille à remplir, une invitation à laquelle on ne peut se refuser, un grand intérêt politique, un accident, une affaire ; ou bien des difficultés que l'on prétend ne pouvoir vaincre, un découragement qu'on fait semblant d'éprouver ; et le tout se résout en heures et en journées perdues. On a cherché à se faire illusion à soi-même, la conscience réclame tout bas, et le soir on n'est pas content. Mais le mal est fait.

Il y a aussi pour les jeunes gens une autre cause de perte de temps : c'est une mélancolie vague, une humeur rêveuse, qui rend insupportable

table le joug d'une occupation suivie, et qui consume en pure perte les plus belles heures de la jeunesse. L'ouvrier tombe rarement dans cet écart ; mais il arrive quelquefois qu'il se laisse, lui aussi ; séduire par les perfides douces de l'oisiveté ; l'oisiveté, comme l'a dit un grand écrivain, finit trop souvent par se faire aimer de ceux à qui elle était d'abord odieuse, et qui n'ont pas opposé à ses premières séductions assez d'énergie.

Pour résister à un si dangereux ennemi, on ne saurait ni trop veiller ni trop combattre. Soumettez à une sévère loi l'emploi de tous vos moments. Enchaînez-vous dans les liens de votre propre volonté, et ne souffrez sous aucun prétexte la plus légère infraction au règlement que vous vous serez prescrit. Si vous travaillez pour un autre, vous lui devez compte de l'emploi de tous vos moments ; si votre travail est indépendant, soyez-vous à vous-même un rude et sévère maître.

Laisser écouler les heures sans travailler, ce n'est pas la seule manière de perdre le temps : il y en a bien d'autres.

C'est perdre le temps que de l'employer à des travaux inutiles, et de se fatiguer pour autre chose que pour son devoir ; on a eu la peine et l'on n'a pas le fruit ; c'est être aussi peu sage qu'un jardinier qui arroserait une friche où il n'aurait rien semé.

C'est perdre le temps que de le dépenser mal à propos sous un faux semblant d'économie. Ainsi, un cultivateur ira cinq ou six fois à la ville pour vendre son blé plus cher : à la fin, il réussit ; il obtient de son grain beaucoup plus ; mais il a perdu quatre jours, qui lui eussent rapporté deux fois plus.

C'est perdre le temps que de le gaspiller en entreprenant des travaux que l'on n'est pas capable de mener à bien et qu'il faut ensuite abandonner.

C'est se hasarder à perdre, sinon le temps, du moins les fruits du temps, que de travailler pour un entrepreneur ou une pratique dont la solvabilité n'est pas certaine, que de risquer son salaire en le laissant s'accumuler entre des mains d'une fidélité douteuse, et que de s'associer pour une entreprise quelconque avec des paresseux ou des malhabiles. On dit alors de l'ouvrier, non qu'il a perdu du temps, mais qu'il a perdu son temps, ce qui est bien moins reprochable, mais tout aussi malheureux.

## Le grand ouvrier

SOUVENIR DE 1848.

C'était en 1848, quelques semaines après les sanglantes journées de juin.

Bruck, tribun chrétien, qui avait acquis une grande célébrité populaire devait prendre la parole dans l'église de St-Laurent ; car ce missionnaire, laïque et unique, avait obtenu la permission exceptionnelle de parler dans les églises — non pas en chaire, mais du banc d'œuvre.

L'annonce de ce discours, dans un quartier où l'émeute à peine vaincue bouillonnait encore dans son sang et ses ruines fumantes, attira à l'église une foule énorme, composée surtout des combattants de la veille, aux figures et allures sinistres.

Le vieux tribun trouvait là son élément.

A l'heure annoncée il se leve au milieu de la multitude houleuse et, d'une voix qui domine tout le brouhaha, il lance, comme un coup de tonnerre, cette phrase sonore :

*" On ne rend pas justice à l'ouvrier ! "*

Silence, étonnement, stupeur. Brucker continue de plus belle.

" On ne rend pas hommage à l'ouvrier, on ne respecte pas l'ouvrier !

Quand on passe devant l'ouvrier on ne s'incline, on ne salue pas, on ne daigne pas lui donner un regard, on le méprise, on l'insulte.

" C'est une chose qui me révolte jusqu'au plus profond de mon être, et je n'en peux être le témoin sans m'en indigner.

" Et cependant, si je considère la seule église où je vous parle, tout y atteste à la fois le labeur et le génie de l'ouvrier. N'est-ce pas l'ouvrier, en effet, qui, de sa main puissante et hardie a élevé à plus de cent pieds dans les airs cette voûte admirable qui fait penser au ciel ? N'est-ce pas lui, qui vaillamment a entassé et cimenté ces pierres pour en former ces piliers, ces colonnes, ces contreforts et ces murs, dont la solidité est si parfaite et l'harmonie si admirable ?

" N'est-ce pas l'ouvrier qui, de sa main habile, a ciselé et fouillé ces délicieux chapiteaux, où toutes les plantes ont retrouvé dans la pierre une seconde floraison et tous les animaux une seconde vie ? N'est-ce pas lui qui a sculpté les candélabres de cet autel et le tabernacle même, où la majesté de Dieu reste voilée ?

" N'est-ce pas l'ouvrier qui a maçonné, charpenté, menuisé, tapissé, fondu, forgé toutes les parties et les ornements de cette église ? N'est-ce pas lui le véritable auteur de toutes ces mer-

elles et qui est l'auteur de tous ces chefs-œuvre ?

"Et cependant, on ne rend pas justice à l'Ouvrier !"

À cette tirade, l'auditoire n'y tient plus, il éclate en applaudissements frénétiques. Alors Brucker change de ton. Maître de son auditoire, il parle en maître :

"N'applaudissez pas, malheureux !

"Sachez qu'il n'y a dans l'univers qu'un Ouvrier.

"Un ouvrier véritablement digne de ce nom ; un ouvrier qui a fait tous les autres ouvriers ;

"Un ouvrier dont tous les autres ne font que copier servilement les œuvres ;

"Et cet Ouvrier, c'est Dieu !

"C'est lui qui, incomparable architecte, a, de sa main toute-puissante, élevé la voûte des cieux ; c'est lui qui a groupé harmonieusement les étoiles dans l'espace immense ; c'est lui, cet ingénier éternel, qui a fait des chemins à tous les astres et qui leur ordonne de les suivre avec une régularité immortelle.

"C'est lui, sculpteur incomparable, qui a ciselé les astres, taillé notre terre comme un merveilleux diamant ; c'est lui qui, dans le bloc de notre chair, a sculpté le corps humain, cette statue si bien proportionnée, si belle et qui regarde le ciel.

"C'est lui qui, peintre incomparable, a jeté sur terre la variété des couleurs ; c'est lui qui, avec son inépuisable palette, peint lui-même les fleurs, les animaux, le ciel et la mer et l'œil de l'homme.

"C'est lui qui a maçonné, charpenté, menuisé, tissé, fondu, forgé tous les mondes et notre terre.

"Et je dis qu'on ne rend pas justice à cet ouvrier, à l'Ouvrier.

"Tout à l'heure, je vous ai vu entrer dans sa maison, le blasphème aux lèvres et le chapeau sur le front.

"Tout à l'heure, vous êtes passés devant son tabernacle adorable, et vous ne l'avez pas salué.

"Tout à l'heure [je les ai entendues], vous avez proféré des insultes avec des menaces.

"C'est uné chose, en vérité, qui m'a révolté plus que dans le plus profond de mon être témoin que m'en indignent.

"Non ! non on ne rend pas justice à l'Ouvrier !" Ces magnifiques paroles furent religieusement écoutées jusqu'à la fin.

## LA NIÈCE DE L'ONCLE BÉNARD.

NOUVELLE.

(Suite.)

### VI.—L'autre Bénard.

—Je vois bien, aux fâcheuses surprises que vous avez éprouvées aujourd'hui, qu'il ne vous a pas été toujours possible, dans le cours de votre maladie, de comprendre ce que maître Legris et moi même nous n'osions vous dire qu'à demi-mots, de peur qu'une trop vive émotion n'aggrave votre mal. Vous aviez de méchants créanciers qui ne se contentaient pas seulement d'être payés, mais qui se croyaient lésés parce que vous n'étiez pas puni par la justice. Votre courage à poursuivre les marchandises volées, votre blessure chez le commissaire, enfin cette cicatrice au front qui est le signe visible de votre probité, rien de tout cela n'aurait apaisé vos ennemis si votre nom avait dû rester sur la porte de cette boutique. Maître Legris, qui s'est chargé de vos dettes, a trouvé moyen de donner satisfaction aux méchants sans que vous fussiez devenu tout à fait étranger au commerce et à l'enseigne de la maison. Ses magasins de la rue Saint Honoré ne sont plus assez vastes : il y a ajouté celui-ci, destiné, comme vous l'avez vu, à la vente d'une sorte particulière de marchandises. Comme je me désolais en voyant effacer le nom de mon oncle Bénard, il m'a répondu : "Console-toi, ce sera presque toujours son nom, si c'est le tien qui le remplace." Pour vous, ce n'est pas la même chose, je le sais bien ; mais moi, je l'ai remercié de sa bonne pensée comme si elle n'était que la preuve de l'intérêt qu'il vous porte.

Ici, la vieille voisine, qui dressait le couvert de Bénard, intervint dans la conversation.

Certainement, dit-elle, maître Legris

est un brave homme ; mais c'est aussi un habile commerçant, qui sait tirer parti de tout, même des idées des autres. Peut-être n'aurait-il pas imaginé de prendre pour enseigne : "A la petite Toinette", si tout dernièrement son riche confrère de la rue Croix des Petits Champs n'avait pas ouvert un nouveau magasin pour les mêmes articles sous ce nom : "A la petite Jeannette. Comme chrétien, ce qu'il a fait, c'est de la charité ; comme marchand, c'est de la concurrence.

—Quand cela serait, dit quelqu'un qui venait de pénétrer dans l'arrière-boutique, si nous gagnons tous, qui de nous peut s'en plaindre.

Celui qui disait cela, c'est le long personnage dont il a été parlé au début de ce récit, et que le hazard des événements avait fait maître de la maison où Bénard se sentait maintenant presque étranger. Il avait été prévenu de l'arrivée du convalescent, et, le croyant mieux au fait du passé, dont il s'était entretenu avec lui lors de ses visites à l'Hôtel Dieu, il venait régler définitivement les questions d'avenir.

—Il vient seulement de tout apprendre, Monsieur, dit Toinette du ton le plus doux de la compassion. Oh ! sa pauvre tête était bien malade, car il ne se souvient de rien, ou plutôt il n'a rien compris.

—Je m'en suis bien un peu douté à la façon dont il accueillait mes ouvertures, reprit maître Legris ; mais je n'ai pas trouvé qu'il y eut grand mal en cela pour ses intérêts et pour mes combinaisons ; s'il en eut été autrement, nous eussions sans doute perdu à discuter le temps qui nous était mesuré pour agir. Aujourd'hui tout est pour le mieux ; car la tête est saine, et les affaires se trouvent parfaitement réglées, grâce aux actes passés par-devant notaire.

—Par-devant notaire ! répéta Bénard au comble de la surprise ; et qui donc a signé pour moi ?

—Vous-même, mon ami, répliqua le

lingier de la cour ; en présence de témoins dûment requis dans votre domicile, salle Saint Félix, lit numéro 23. Ces messieurs m'ont accompagné deux fois dans la même huitaine, les dimanche 17 février et jeudi 21. J'ai sur moi copie de toute les pièces ajouta-t-il en tirant de sa poche son portefeuille : cession de bail, inventaire et transport de marchandises ; enfin, acceptation, par vous, d'un intérêt de dix pour cent, à votre profit, sur le bénéfice des ventes faites dans ce magasin. Intérêt dont je m'attribuerai les produits jusqu'à parfait paiement des sommes que j'ai dû avancer pour désintéresser vos autres créanciers. Je vous le répéta, poursuivit maître Legris, j'ai là toutes les preuves à l'appui de mon dire, et à moins qu'il ne vous convienne de contester votre propre signature. . . .

En parlant il avait ouvert son portefeuille, d'où, avec cette régularité de mouvements que nous lui connaissons, il tira et déplaça successivement les diverses pièces justificatives pour les mettre sous les yeux de Bénard. Soin inutile. Le convalescent ne songeait ni à contester, ni à vérifier quoi que ce fut. Accoudé sur la table, la tête appuyée dans ses mains, il se pressait le front au risque de rouvrir sa cicatrice, essayant sous la violence de la pression, de faire jaillir l'éclair du souvenir. A son attitude, Toinette devinant sa pensée, reprit :

—Ce n'est pas de vous qu'il doute, maître Legris, mais de sa raison. Je vous l'ai dit : il y a eu des jours, dans sa maladie, pendant lesquels il ne sait pas s'il a vécu ; ce qui s'est passé ces jours-là, il ne s'en souvient pas.

Par respect, par apitoiement pour l'état dans lequel on voyait plongé, on fit un moment de silence autour de Bénard. Maître Legris replia ses papiers qu'il replaça dans son portefeuille remit celui-ci dans sa poche, après quoi, saisissant l'intention du regard que lui adressaient les deux femmes, il s'assit à la table vis-à-vis de Bénard, et tendant la main, il lui dit :

—J'ai eu tort de vous entretenir de tout cela dans une première visite ; j'aurais dû me borner à vous dire, comme en ce moment : Vous voici de retour, soyez le bienvenu. Donnons-nous une poignée de main, maître Bénard, mon associé ; nous parlerons d'affaires un autre jour.

Ces mots : " maître Bénard, mon associé ", qui, dans sa propre estime, relevaient de sa chute le marchand déchu, furent doux comme baume sur la blessure de Bénard. Il quitta son attitude de chercheur désolé, vit la main qui se tendait vers lui, la saisit dans une étreinte violente, comme au moment du péril on saisit celle du sauveteur. Il ne pût articuler une parole ; mais ses yeux parlaient pour lui : deux larmes coulaient, c'était répondre.

—Le pauvre homme, il avait besoin de cela, observa la mère Henriot ; à présent un coup de vin par là-dessus, et, j'en réponds, il sera tout à fait bien.

—Il sera d'autant mieux qu'il ne boira pas seul, ajouta maître Legris, continuant à céder aux bons mouvements du cœur. Comme chez le peuple, poursuivit-il, pour sceller le contrat nous trinquerons ensemble. Je vais déroger à une sévère et longue habitude ; car il y a plus de trente ans que je n'ai pris une goutte de vin avant l'heure du dîner ; mais l'événement est mon excuse ; on n'a pas tous les jours l'occasion de fêter la résurrection d'un honnête homme.

Toinette s'empressa de placer un verre devant maître Legris et prit la bouteille pour verser aux deux convives. Tâche impossible. En voyant comme, aux bonnes paroles du linge de la cour, s'épanouissait le pâle visage du convalescent, la joie que la jeune fille éprouvait causa à celle-ci une telle émotion que sa main tremblante ne put parvenir qu'à faire tinter par saccades le goulot de la bouteille contre le bord du verre.

—Je ne pourrai jamais ! dit-elle en souriant et pleurant à la fois ; vous êtes si bon et il est si heureux que j'en perds la tête : versez vous-même, moi j'y renonce.

Et elle reposa la bouteille sur la table. La mère Henriot, qui avait l'attendrissement moins fébrile, suppléa Toinette d'une main si habile à pareil emploi que trois fois maître Legris dut lui dire : " Assez, pour Dieu ! c'est assez. "

Il ne voulait que choquer son verre contre celui de Bénard, puis tremper dans le vin seulement le bord de ses lèvres ; mais sans y penser, l'entretien s'anima, le grave et sobre linge ne laissa gagner par l'excitant perfide, et de parole en parole, petit coup à petit coup, son verre se trouva vide. La légère ébriété qu'il en ressentit lui délia si bien la langue que, naturellement, il en arriva à cette confidence :

(A continuer.)



—Crois-moi, ne dérobes pas ton fils à la règle commune ; il te vaudrait presque mieux le pleurer mort que d'avoir à le pleurer vivant ; qu'à tout âge il tienne son rang d'homme, qui ne s'élève tout audessus de la brute que parce qu'il sait souffrir, lutter et endurer ! C'est là sa gloire et son devoir : que ton fils fasse de bonne heure son apprentissage ! Combattre ou supporter ; la force ou la patience : qu'il ait la fierté de la résistance, ou la douceur de la soumission. Plus fort que le mal physique, plus fort que le mal moral, qu'il sache de bonne heure que vivre, c'est lutter.

—Quelqu'un a dit d'une belle et honorable vieillesse, que c'est l'enfance de l'immortalité.

—Un des meilleurs moyens d'expier le mal qu'on a fait, c'est de faire le bien. L'exemple des bonnes actions fait seul oublier aux hommes les mauvaises.

—Lorsqu'on a un service à rendre, une bonne action à faire, il faut agir de suite, sans le moindre délai. Car le plus souvent, la mort arrive au galop et entre sans frapper. Qui sait : demain peut-être il aura cessé de battre le cœur que vous voulez réjouir. Epargnez-vous la douleur d'avoir à vous dire : Il est trop tard !

# ECHOS

—Nous invitons les membres de l'Union St-Joseph à mettre en pratique l'article XIX des Règlements, lequel se lit comme suit : " Tous les membres sont exhortés à s'entraider et s'employer dans leurs différents besoins, à s'adresser les uns aux autres de préférence dans leurs différents travaux, comme membres d'une même famille. "

Afin de faciliter la mise à exécution de cet article trop négligé, nous commençons dès aujourd'hui à donner les noms de certains confrères qui ont le droit de s'en prévaloir. Ne pas négliger MM. :

Damien Bouchard, Désiré Dumaine, Alfred Breton, Groceries-Provisions.

N. G. Leduc, Marchandises Sèches.

Jos. H. Morin, C. H. Forté, Fer, Peintures.

Jos. Morin, Félix Houle, Chaussures.

E. H. Richer, librairie.

Léonard Beaudry, Eug. Lamarche, Orfèvres.

Joseph Dalbec, Hormidas Guertin, Irénée Choquette, Selliers.

Hormidas Choquette, Arthur Choquette, Carrossiers.

Nous prions les membres d'une profession non mentionnée dans le présent tableau et ceux dont le nom serait omis, de vouloir bien nous en avertir.

—L'Hon. Juge Papineau était en cette ville dimanche et lundi.

—Nous répèterons en abrégé ce que nous avons dit sur un numéro précédent, vers la fin du dernier mois : Il ne faudra pas oublier de faire rapport dès le premier dimanche du mois. Il n'est pas absolument nécessaire de se servir des formules imprimées pourvu qu'on réponde *avec détails* aux questions ci-dessous ; en plus de la *liste de collection* sur laquelle doivent figurer les noms de tous ceux qui ont payé quelque chose depuis le dernier rapport, il faut aussi donner la liste des arriérés pour quelque montant que ce soit, [y compris juin] et le nom de tous ceux qui ont un dépôt, juin payé ; pour ces derniers, il faut aussi indiquer le montant du dépôt.

Enfin, ne pas oublier d'indiquer les montants à qui et pourquoi payés, dans quelles conditions etc..... la balance en caisse, le nombre d'insignes en mains etc. Nous réfèrons les intéressés aux instructions plus détaillées des Nos. précédents, pour l'intelligence du rapport en question.

—En vertu d'une nouvelle loi qui vient d'être adoptée par l'état du Massachusetts, on peut se griser deux fois par année sans craindre d'avoir des démêlés avec la justice : il est loisible à un chef de police de remettre en liberté toute personne arrêtée pour ivresse manifeste, si le délinquant fait par écrit une déclaration indiquant son nom et son adresse et affirmant que, pendant les douze mois précédants, il n'a pas été arrêté deux fois pour un délit du même genre ou que, s'il a été arrêté deux fois, il n'a subi qu'une seule condamnation pour ivresse.

*Union St-Joseph d'Ottawa*

Rapport du trésorier pour le semestre finissant le 30 avril 1891.

## RECETTES

Entrées.....	\$ 50.85
Contributions mensuelles.....	1,082.41
Amendes de mois.....	90.30
Amendes de fête patronale.....	23.25
Cartes et insignes.....	7.30
Intérêt sur dépôt.....	72.15
Contribution au décès.....	694.00
Amendes de funérailles.....	48.50
Contributions (décès d'épouses).....	224.50
Contributions (fête patronale).....	40.00
Loyer de la salle.....	124.00
Loyer de la maison.....	66.00

\$2,523.26

## DEPENSES

2,286.91

Payé aux malades.....	779.50
Impressions.....	31.15
Presse à copier.....	11.60
Papeterie, encre, plumes.....	14.25
Frais de port.....	1.46
Frs. Charbonneau (en compensation)	100.00
Bois de chauffage.....	74.93
Salaires aux officiers.....	163.00
Divers.....	2.67
Payé aux héritiers Dazé.....	500.00
Annonces de décès.....	3.50
Décès d'épouses.....	320.40
Services professionnels.....	63.45
Assurance.....	48.30
Taxe sur la salle.....	100.57
Réparations à la salle.....	9.02
Taxe d'eau (maison).....	9.15
Lavage salle.....	2.15
Délégation à St-Hyacinthe.....	30.00

\$2,286.91

Surplus..... \$ 236.35

## VALEUR DE LA SOCIÉTÉ

En caisse le 3 avril 1791.....	\$10,018.42
Valeur de la propriété.....	4,800.00
Meubles et décorations.....	2,300.00

---

\$17,118.42

## DU PAR LES MEMBRES

Pour entrée.....	19.50
Contributions mensuelles.....	382.75
“ fête patronale.....	193.50
“ décès de membres.....	418.00
“ décès d'épouses.....	118.70
Amendes de mois.....	196.90
“ fête patronale.....	132.00
“ funérailles.....	80.00
“ St-Jean-Baptiste.....	1.00

---

Valeur totale..... \$18,660.77

Durant le semestre, il a été admis 7 membres, et 24 ont été rayés, portant le nombre actuel des membres à 787. La société a perdu, par les membres rayés, la somme de \$340.10.

—Au moment de mettre sous presse, nous recevons la communication officielle suivante par laquelle la C. M. B. A. institue notre journal organe officiel de cette belle association : “ Nous nommons, par les présentes, l'*Echo* de St-Hyacinthe comme organe officiel de l'Association Catholique Mutuelle de Bienfaisance en Canada :

J. A. MACNAB, Grand Président.

L'*Echo* se trouvera ainsi succéder à l'*Association*, journal d'économie sociale publié à Québec : nous indiquerons, sur notre prochain numéro, dans quelles conditions.

—Le pèlerinage annuel, de St-Hyacinthe à Ste-Anne de Beaupré, a été annoncé dimanche pour le premier août. Le trajet se fera par chemin de fer, aux mêmes conditions que les années dernières. Les convois de pèlerins laisseront la gare du Pacifique (St-Joseph) le samedi à 5 heures p. m. pour revenir dimanche vers 9 heures du soir. Sa Grandeur Mgr de St-Hyacinthe fera ce voyage, comme d'habitude, en compagnie de plusieurs prêtres et des autres pèlerins.

—M. F. Gobeille, autrefois de St-Hyacinthe et maintenant à San-Francisco, Californie, depuis une vingtaine d'années, est arrivé en cette ville il y a quelques jours avec l'intention d'y séjourner pendant la vacance. Ce monsieur tient une maison de consommations dans le quartier le plus fashionable de San Francisco. M. Gobeille nous revient à des intervalles assez réguliers depuis que sa famille est définitive-

ment fixée ici, plus particulièrement depuis que son unique enfant suit les cours dans une de nos maisons d'éducation.

—Quelques tramps, en voyage pour leur santé probablement, visitent notre ville assez régulièrement chaque semaine. Nous leur faisons l'hospitalité trop heureuse, remarque un confrère : c'est peut-être vrai après tout. Si la charité nous commande de faire le bien pour le mal c'est après que le *mal est fait* : autre chose est de *mettre le prochain en état de mal faire* ; Soyons moins généreux.

—M. I. Fréchette, mécanicien à Montréal, autrefois de St-Hyacinthe, vient d'inventer une machine à monter les chaussures de toutes grandeurs. Nous avions déjà, sur le marché, la machine à monter une grandeur spéciale, ce qui nécessitait l'emploi d'autant de machines que de chaussures différentes. Celle de M. Fréchette, en s'adaptant à toutes indistinctement devient une création nouvelle, destinée à révolutionner le système de fabrication.

—Le marché aux fromages est suffisamment stable. Il s'est fait des achats dans les Cantons de l'Est à 8½c.

La cote, à Liverpool est de 46s. 1d. A Woodstock, Ont, le 24, 2086 boîtes ont été vendues à des prix variant de 8½c à 8¾c. Le beurre a une légère tendance à la hausse.

La confiance semble renaître dans le commerce : le dernière hausse dans le prix du foin et l'apparence d'une abondante récolte de grains, contribuent pour beaucoup à ranimer cette confiance. Pour le foin, nous apprenons qu'il est en assez grande demande à \$7.00.

—L'Inspecteur en chef des postes et ses subordonnés, dans la plupart des grandes villes aux Etats-Unis, redoublent de zèle afin de faire appliquer rigoureusement la nouvelle loi contre les loteries. Le but de cette loi n'est pas seulement d'empêcher la circulation, par la poste, des billets listes, circulaires et annonces de loterie, mais aussi d'arriver par ce moyen à la suppression complète des loteries elle-mêmes.

—La Chambre des Communes, par un vote de 107 contre 88, vient de décréter l'institution d'une commission royale pour faire rapport sur tous les détails se rattachant à la prohibition des boissons enivrantes, plus particulièrement.

1° Sur la perte annuelle que subirait le trésor fédéral.

2° Sur le montant engagé dans la fabrication des liqueurs enivrantes ;

3° Sur le montant nécessaire pour indem-

niser les personnes actuellement engagées dans la fabrication et la vente des liqueurs, si une semblable législation était jugée opportune.

4<sup>o</sup> Sur le montant de la perte annuelle que subiraient les finances de chaque province.

5<sup>o</sup> Sur une estimation du montant probable qu'il faudrait réaliser par voie de taxe, au lieu des honoraires de licences, en chaque province, et des droits de douane et d'accise pour des fins fédérales ; aussi sur tous les renseignements qu'il serait possible d'avoir, touchant le coût actuel du maintien des institutions, pour la punition et la suppression du crime en Canada.

A. McIbourn, pour éteindre la dette d'une église, les membres du Comité de la bâtisse ont assuré leur vie, chacun pour sa part du montant total. Les polices sont transférées à l'Église et les primes sont payées par une partie des revenus : à la mort d'un membre, ce qui lui revient de cette source appartient au fonds d'amortissement ; de telle sorte, la dette disparaît avec le dernier survivant.

Nous donnons à nouveau le tarif pour l'admission des membres afin d'éviter toute erreur. Nous prions nos succursales d'y porter un soin tout particulier.

De 20 à 25 ans exclusivement.....	\$ 2.00
De 25 à 30 ans " .....	3.00
De 30 à 35 ans " .....	5.00
De 35 à 40 ans " .....	10.00
De 40 à 42 ans " .....	15.00
De 42 à 44 ans " .....	20.00
Pour 44 ans inclusivement.....	25.00

### Variétés

Un monsieur va voir un professeur d'histoire naturelle et le trouve prêt à sortir.

— Je vous dérange peut-être, monsieur ? demande le visiteur.

— Mais pas du tout.

— Vous alliez peut-être commencer d'importants travaux scientifiques, et ma visite.....

— Vous ne me dérangez nullement, vous me dis-je. — Au contraire, j'aurais fait quelques nocturnes sur les singes. Essayez-vous donc.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Petit questionnaire social :

Qu'appellez-vous un homme gênant ?

Celui qui ne se gêne pas.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doublés, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

## Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

### Marchandises Sèches

— Au Nos. 29 et 43 —

## RUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

### FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre. ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le sousigné continue toujours son commerce de spécialité en Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest, (En gros et en détail.)

**Au plus Bas Prix.**

Une visite est respectueusement sollicitée.

**JOS. BRODEUR,**

St-Hyacinthe.

## L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : ..... 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

# ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

**Meubles et ouvrages en menuiserie.**

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

# Marchandises sèches

## N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe.

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.  
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,  
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,  
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement  
d'hommes défont toute compétition.

# C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

*Huile de charbon,*

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

**AUX FROMAGERS!**

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules  
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

**ST-HYACINTHE, Que.**

# Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de  
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

**VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE**

*En gros et en détail.*

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

# LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

# OSCAR LAMOUREUX

*CONSTRUCTION*

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,  
Fours, etc.

# H. N. BERNIER

Poscur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage,  
de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.  
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

**TUYAUX EN GRÈS.**

128, Rue Cascades

**SAINT-HYACINTHE**

# E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,  
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et  
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

# Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

*Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !*

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

**L. A. CHOQUET & FRÈRE.**

*Coin des rues Cascades et Mendor, St-Hyacinthe.*

GROS ET DÉTAIL.

## BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

*No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.*

**APPAREIL DE CHAUFFAGE**

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

*Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.*

\*\* \*\* \*

**Ferblanteries de toutes sortes**

FAITES À DEMANDE.

**Prix modérés. Ouvrage garanti.**

\* \* \* \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

## Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

**Pharmacie Centrale**

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

**Magasin General**

*Rue St Antoine, Place du mar*

**ST-HYACINTHE.**

*Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs*

**Ferronneries et Peintures.**

**FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES**

*Marchandises de nouveautés.*

**POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES,**

**Courroies en cuir pour Engins.**

## JOSEPH HEBERT & C<sup>o</sup>

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

*154 Rue Cascades, en face de la Station de P.*

—Spécialité :—

*Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c*

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudière à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

## JOS. DALBE

SELLIER

*Rue Cascades, St-Hyacinthe*

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti à prix défiant toute compétition.

“ L'ÉCHO ”

*Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe*

**JOURNAL HEBDOMADAIRE**

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par M. J. Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la ville de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.